

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 28 février 2023



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de neuf, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 31 janvier 2023.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – BRENAUDIÈRE – GUYON – BERTRU – ROTHMUND – DESMAISON – BARP CASTANIÉ – MATHURIN.

Absent excusé : M. THABARANT Bernie (pouvoir à Mme ROTHMUND Valérie)

Secrétaire : M. BRIOT Clément.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

- Commission d'évaluation de transfert de charge de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

ACHAT DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire indique que M. et Mme MARIETTE mettent en vente un abreuvoir en pierre et propose de l'acquérir afin de l'installer en haut de la rue de l'Horloge à la place du poteau métallique.

Le **Conseil Municipal**, ouï cet exposé, par neuf voix pour dont un pouvoir et une abstention,

DÉCIDE d'acheter l'abreuvoir en pierre appartenant à M. et Mme MARIETTE Jean moyennant le prix de 300 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023 dans un programme d'acquisition de matériel.

FÊTE DE LA SOUPE

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la SASU Terres de Couleurs pour la conception des 2 000 bols pour la Fête de la soupe. Suite aux différentes augmentations de matières premières et du coût de l'énergie, les bols seront facturés 3,75 € H.T. au lieu de 3 € l'année dernière. Le devis s'élève à 9 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE CHARROUX POUR SIÉGER À LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE

VU la démission de Madame Brigitte GOYET de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire et de son poste de Conseillère Municipale présentée à Monsieur le Préfet de l'Allier en date du 27 novembre 2021 et acceptée par ce dernier en date du 10 janvier 2022 ;

Le Maire invite à procéder à la désignation d'un représentant suppléant de la commune pour siéger à la Commission d'évaluation des transferts de charges au sein de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Le **Conseil Municipal**, par neuf voix pour dont un pouvoir et une abstention,

DÉSIGNE pour siéger à la Commission d'évaluation des transferts de charges :

Monsieur Clément BRIOT, 1^{er} Adjoint, représentant suppléant de la commune de Charroux.

EQUIPEMENTS DES PARKINGS

Afin d'équiper les parkings, Monsieur le Maire a reçu différentes entreprises, seulement la SARL CONTROL 7 est en mesure de proposer un équipement correspondant aux attentes et aux volontés de la commune.

Le parking du Cours Boirot Lacombe sera équipé d'un système à lecture de plaques avec paiement à la sortie, le devis s'élève à 45 493,26 € H.T. soit 54 591,91 € T.T.C.

Le parking du Refuge sera accessible avec une barrière unique pour l'entrée et la sortie avec lecteur de badge pour un montant de 9 696,63 € H.T. soit 11 635,96 € T.T.C.

Considérant qu'il convient de faire procéder dans les meilleurs délais les travaux d'équipements afin de mettre en service et en paiement les parkings,

Après avoir pris connaissance des devis présentés,

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

ACCEPTÉ les devis de la SARL CONTROL 7 pour un montant total de **66 227,87 € T.T.C.** ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

PLAN DE CIRCULATION

Suite à l'équipement des parkings, il convient de mettre à jour et renforcer le plan de circulation de la commune avec l'installation et le remplacement de panneaux routiers. Un devis de la société MIC SIGNALOC a été reçu pour un montant de 3 947,32 € H.T. soit 4 736,78 € T.T.C.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du soutien du Conseil Départemental par le biais d'une subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Considérant qu'il convient de faire procéder dans les meilleurs délais à la pose des panneaux routiers,

Après avoir pris connaissance du devis présenté,

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

ACCEPTÉ les devis de la société MIC SIGNALOC pour un montant de **4 736,78 € T.T.C.** ;

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Allier une aide financière dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Journée Européenne des Métiers d'Art** : Mme ROTHMUND Valérie informe que 5 artisans de Charroux participent les 1^{er} et 2 Avril prochain à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49

Etat récapitulatif des délibérations du 07 février 2023

2023 – 08 : Achat de Matériel

2023 – 09 : Désignation de représentation de la commune de Charroux pour siéger à la commission d'évaluation de transfert de charge de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

2023 – 10 : Équipements des parkings

2023 – 11 : Plan de circulation

SIGNATURES